Je suis le fils de Pierre KUNDA MUSOPELO, ancien chef de la police de Kilwa. Mon père est décédé en 2009 des suites des tortures et traitements inhumains qui lui ont été infligés par les autorités militaires congolaises durant et après son arrestation arbitraire lors des événements d’octobre 2004 à Kilwa. Dorcas, ma sœur alors âgée de 22 ans, est décédée après avoir été violée par des militaires au cours de cette même opération.

***L’impact sur notre famille***

Mon père et d'autres personnes ont été arrêtés par lors de cette intervention. Lorsque J’ai vu mon père à la prison Kasapa à Lubumbashi où il avait été transféré, il était méconnaissable, il avait beaucoup maigri et marchait avec peine. Il parlait difficilement et la seule chose qu’il nous avait dite était de lui chercher de la nourriture et aussi de prier pour lui. Ce n’est que le 15 avril 2005 que la Cour militaire a établi l’innocence de mon père par rapport à l’accusation de haute trahison. Mon père est décédé quatre ans après, des suites des tortures et traitements inhumains dont il a été victime durant son arrestation. Mon père a eu une santé très précaire après sa libération et a souffert de maladies terribles jusqu’à sa mort. Pendant que mon père était en détention à Lubumbashi, j’ai dû arrêté les études pour lui apporter assistance. Après le décès de mon père, la famille a du mal à subvenir à ses besoins car nous dépendions tous de lui.

***Le procès de Kilwa***

Le procès, tenu devant une cour militaire, a pris fin le 28 juin 2007 avec l’acquittement de tous les prévenus accusés de crimes de guerre en rapport avec les événements de Kilwa. La cour a acquitté non seulement les trois employés d’Anvil Mining inculpés, mais également la compagnie Anvil Mining, même si, au début du procès, qui pourtant n’était pas poursuivie.

Les familles des victimes ont rencontré un certain nombre d'obstacles durant cette procédure :

* Les autorités congolaises ont bloqué les enquêtes pendant près d’un an.
* Les témoins et les victimes ont été intimidés : des membres de l’équipe de défense des droits de l’homme ont reçu des menaces de mort anonymes les avertissant de cesser leurs travaux sur le dossier de Kilwa. De lourdes pressions ont été exercées sur de nombreux témoins et familles des victimes pour les inciter à ne pas témoigner. Des agresseurs anonymes s’étaient rendu au domicile de mon père et ma mère à Lubumbashi pour tenter de les effrayer
* L’auditeur militaire a subi des pressions visant à lui faire abandonner les poursuites contre les employés d’Anvil Mining. Lorsqu’il a résisté à ces pressions, il a été muté.
* la cour a cherché à écarter ou à discréditer les preuves des victimes et de leurs familles ; et a sommairement rejeté les appels lancés par toutes les parties civiles.

 ***La lutte pour justice en dehors du RDC***

Étant donné que le système congolais n’a pas rendu justice aux victimes des événements de Kilwa, nous avons lancé un appel aux gouvernements sud-africain et canadien pour qu’ils continuent les enquêtes et lancent d'éventuelles poursuites judiciaires contre leurs citoyens cités dans le procès et, dans le cas de l’Australie et du Canada, contre Anvil Mining en tant que personne morale.

En août 2007, la Police fédérale australienne a clos l’enquête qui avait ouverte en septembre 2005 sur l’ordre du ministre australien des Affaires étrangères portant sur le rôle d’Anvil Mining et de son personnel dans les événements d’octobre 2004.

En Novembre 2010 nous avons déposé auprès d’un tribunal de Montréal une requête pour autorisation d’exercer un recours collectif contre la compagnie canadienne Anvil Mining Limited. Des représentants des ONGs RAID, ACIDH, Global Witness et CCIJ ont formé l’Association canadienne contre l’impunité pour appuyer cette action – elle est représentée par le cabinet Trudel & Johnston de Montréal.

En avril 2011, la Cour superieure avait accepte・d'entendre la requete des victimes, ouvrant ainsi la porte ・un possible recours collectif au Canada. Ce jugement nous avait donne・espoir. Mais en janvier 2012, la Cour d'appel du Quebec a invalide・ce jugement. Un tribunal quebequois n'est pas le forum appropri・pour entendre la cause puisque les incidents ont eu lieu en RDC en octobre 2004 - plus de six mois avant que la mine n'ouvre un bureau ・Montreal. Auparavant, le siege social d'Anvil Mining était a Perth, en Australie. La・bas aussi, nous avons tent・d'obtenir justice devant les tribunaux, sans succes. Tout comme en RDC, ou・un proces militaire, transforme・en simulacre de justice, a mene・a・l'acquittement de tous les accuses. En fevrier 2012, Anvil Mining a rachete par la societe chinoise MinMetals Resources pour 1,3 milliard de dollars.

***Nos demandes a l’ONU***

Sans l'assistance d’Anvil Mining, les soldats n'auraient jamais pu atteindre la ville isolee dans un delai aussi court. Selon the UN Mapping Report « L’affaire Kilwa a démontré les difficultés à prouver la responsabilité juridique des entreprises privées, même lorsqu’elles fournissent des armes ou un soutien logistique aux groupes armés, dans la commission de violations des droits de l’homme et du droit international humanitaire. » Nous n’avons pas d’autre choix que de nous tourner vers la communauté internationale pour obtenir justice et mettre fin à l’impunité.